



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E86088

VALABLE JUSQU'AU 08/02/2024

ÉDITÉ LE 25/10/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/03/2004

Forme juridique : SARL

Capital : 220 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST ETIENNE

Siret : 452 500 424 00034

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 19909

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 7679384204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 7679384204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2022

Raison sociale : CHAPELLE- PARISOT

2 IMPASSE DU VIEUX CLOITRE
42700 FIRMINY

Téléphone : 04 77 41 64 98

Fax : 04 77 80 40 27

Portable :

Site Internet :

E-mail : chapelle.parisot@laposte.net

Responsabilité légale :

PARISOT LAURENT CO-GÉRANT / CHAPELLE ANDRE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 18

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	22/09/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	22/09/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	22/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.